

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

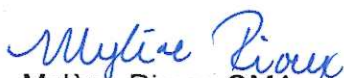
Règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 10 octobre 2025.

Donné à Varennes, ce 16 octobre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 octobre 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 16 octobre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA